



# YQUELON

INFOS

N°66 JUILLET 2021

# SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	3
FINANCES	4
QUIZ	5
CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT	6
TRAVAUX ET URBANISME	10
AFFAIRES SCOLAIRES	16
VIE ASSOCIATIVE	20
INTERCOMMUNALITÉ	22
CULTURE	24
VIE SOCIALE	26
YQUELON PRATIQUE	27

Directeur de la publication : Stéphane SORRE - Directeur de la rédaction : Philippe PICHARD - Rédaction : Commission communication



Conception graphique : EP Graphisme  
[www.elisepichard.fr](http://www.elisepichard.fr)  
[contact@elisepichard.fr](mailto:contact@elisepichard.fr)



Photographies :  
Mairie d'Yquelon



Imprimerie LECUIROT  
Gavray (50)  
02 33 61 75 35

## LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Malgré le contexte sanitaire compliqué tout au long de ces derniers mois, les agents municipaux comme les élus yquelonnais, ont fait en sorte que la continuité des services publics soit localement bien assurée. Qu'il s'agisse, avec l'équipe pédagogique du RPI, de l'accueil en sécurité des enfants scolarisés, des formalités administratives en mairie ou encore de l'entretien de la commune par l'équipe de l'atelier municipal, tous ont eu à cœur de se consacrer pleinement à leurs missions. Qu'ils en soient remerciés pour les services rendus au quotidien.

Un peu plus d'un an après leur installation, les élus sont aussi au travail et je dois saluer la précieuse implication de mes trois adjoints au sein de cette nouvelle équipe, qui, elle aussi, a dû prendre ses marques tout au long de cette période si délicate.

Des chantiers importants ont été engagés et se poursuivent avec notamment l'école Jean Moulin et l'église Saint-Pair. Cette dernière phase des travaux intérieurs de l'église nous a révélé des « surprises » et la durée de cette rénovation s'en trouve prolongée. L'installation de nouveaux blocs sanitaires nous a semblé importante tant sur la zone détente-loisirs que sur la place près de la mairie. D'autres projets sont lancés et j'espère que vous prendrez plaisir à les découvrir à la lecture de ce nouveau magazine.

Déjà engagés, deux sujets majeurs vont occuper nos prochains mois avec :

- La réhabilitation du rez de chaussée de notre mairie, pour la moderniser, la rendre plus attrayante et adaptée à tous ses utilisateurs, afin, bien sûr, d'offrir des solutions facilitées d'accès au numérique, dans un contexte de dématérialisation de la quasi-totalité de nos démarches administratives.
- L'élaboration d'un véritable plan de circulation sur l'ensemble de la commune. Les objectifs sont de sécuriser les déplacements de tous, limiter les vitesses, maîtriser les flux de véhicules toujours plus importants, favoriser les mobilités douces. Avec les services de l'Atelier du Marais, cabinet spécialisé qui doit nous aider à réussir un nouveau plan de mobilité, nous souhaitons vous associer largement à sa construction.

Le « bien-vivre ensemble » auquel nous sommes attachés suppose respect et civisme au quotidien. Les évolutions de notre commune pourront obliger à quelques changements d'habitudes ... Nous serons toujours disponibles pour l'expliquer, dans un dialogue constructif, et soyez bien assurés que nous agissons dans l'intérêt général, avec la volonté d'y associer chacun de vous.

En attendant, les beaux jours sont de retour et les perspectives sanitaires sont plutôt encourageantes, alors je vous souhaite à tous de retrouver cet air de liberté, de convivialité et de joie de vivre que la pandémie a pu mettre à mal. Restons vigilants face au virus, mais que nos associations puissent reprendre leurs activités, que nous profitons pleinement de nos familles, de nos amis, ... et des bienfaits de la vaccination !

Très bel été à tous.

Avec mes meilleures salutations.

**Stéphane SORRE**  
Maire d'Yquelon



## FONCTIONNEMENT

### DÉPENSES

Charges à caractère général .....	259 985 €
Charges de personnel .....	454 340 €
Autres charges courantes (dont S.I.S 163 510 €) .....	258 067 €
Intérêt des emprunts .....	50 000 €
Charges exceptionnelles .....	2 000 €
Amortissements .....	52 572 €
Dépenses imprévues .....	20 000 €
Virement à la section investissement .....	224 218 €
<b>Total</b>	<b>1 321 182 €</b>

### RECETTES

Atténuation de charges .....	166 000 €
Produits des services .....	21 500 €
Impôts et taxes .....	804 108 €
Dotations .....	66 898 €
Autres produits .....	8 400 €
Excédents antérieurs .....	254 276 €
<b>Total</b>	<b>1 321 182 €</b>

## INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Dépenses 2020 engagées restant à réaliser .....	259 924 €
Déficit 2020 .....	236 678 €
Remboursement capital emprunt .....	376 181 €
Acquisition de matériel .....	25 000 €
Travaux école .....	80 000 €
Sanitaires publics .....	50 000 €
Aménagement mairie .....	75 000 €
Plan de circulation .....	25 000 €
Atelier municipal .....	10 000 €
Aménagement Petit Bois .....	15 000 €
Travaux voirie .....	40 000 €
Travaux église .....	20 000 €
<b>Total</b>	<b>1 212 783 €</b>

### RECETTES

Excédent de fonctionnement capitalisé .....	496 602 €
Taxe Aménagement - FCTVA .....	222 244 €
Virement de la section de fonctionnement .....	224 218 €
Subventions .....	67 147 €
Emprunt prévisionnel .....	150 000 €
Amortissements .....	52 572 €
<b>Total</b>	<b>1 212 783 €</b>

## TAUX D'IMPOSITION

Depuis 2021, les communes et les communautés de communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Cette perte de ressources est compensée pour le budget des communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) jusqu'alors perçue par le Département.

La colonne « part départementale » ne figurera plus sur l'avis d'imposition. Sans pour autant augmenter la pression fiscale, les taux communaux s'élèveront à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,31 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,34 %.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2021, la revalorisation nationale des bases a été fixée à + 0,2 %.

# Les expressions du langage courant illustrées par les élèves de l'école Jean Moulin

À VOUS DE LES RETROUVER ! 2 points par bonne réponse



C'EST BEAU,  
MAIS C'EST OÙ ?  
1 point par bonne réponse



Réponses à la page 26...

# QUENTIN Riou

## UN STAGIAIRE À LA MAIRIE, HEUREUX D'AVOIR OEUVRÉ POUR SA COMMUNE



Quentin, 22 ans, étudiant en licence professionnelle restauration écologique et développement durable à l'IUT de Caen, déjà titulaire d'une licence en gestion du territoire et aménagement paysager, a effectué un stage au sein des services municipaux, de mi-février à mi-juin.

L'objectif du stage : aider la commune dans une démarche de transition écologique afin d'améliorer le cadre de vie des riverains, promouvoir la biodiversité, réduire l'impact environnemental.

Son stage de 16 semaines s'est déroulé en trois phases :

- Première phase : présentation par Quentin du diagnostic écologique des différentes zones de la commune afin de choisir les priorités qui seront développées dans la phase suivante.
- Deuxième phase : validation, par le Conseil municipal, des priorités retenues et rédaction des scénarios d'aménagement.
- Troisième phase : mise en oeuvre des fiches actions à plus ou moins brève échéance.

Comme l'a souligné le Maire, Stéphane SORRE : « Quentin a apporté un regard neuf et dépourvu d'a priori en nous proposant une démarche à moyen et long terme. »

Une des actions prioritaires retenues par le Conseil municipal a été l'aménagement du Petit Bois, rue du Pas (entre le Taillais et la zone détente-loisirs) et la liaison avec les bassins d'orage. Le Petit Bois, d'une surface d'un hectare et demi, était un endroit laissé à l'abandon depuis des décennies, complètement en friche... La commune a fait l'acquisition de plusieurs parcelles afin de réaliser une zone de promenade, de balade et de détente. De gros travaux de nettoyage ont commencé et vont continuer certainement encore plusieurs mois avant de pouvoir planter de nouveaux végétaux.

Il a d'abord fallu débroussailler, puis défricher, tronçonner, enlever les arbres et le bois morts, élaguer pour redonner de la luminosité et ainsi permettre aux différentes espèces de se fortifier tout en conservant l'aspect naturel et sauvage du lieu. Différents sentiers ont été imaginés et tracés ; des petits ponts, enjambant le ruisseau et les zones humides, réalisés. Ces travaux ont permis à la flore sauvage de se développer : Quentin a découvert une espèce rare d'orchidée «l'orchis mascula», mais aussi la jacinthe des bois, des primevères sauvages... En ce qui concerne la faune, beaucoup de traces de quadrupèdes mais aussi différentes espèces de papillons

ont été identifiées, entre autres le «Machaon» espèce peu commune dans le pays Granvillais et une libellule «l'agrion jouvencelle» qui est une espèce «protégée». Un habitant de la commune participe activement et bénévolement, au côté de la municipalité, à ce projet de mise en valeur du Petit Bois.

M. le Maire, Chantal TABARD, tutrice de stage et le Conseil municipal remercient vivement Quentin pour son enthousiasme et son implication dans les différents projets étudiés et souhaitent sincèrement que ce stage de fin d'études lui permette de valider sa licence.

## LE PETIT BOIS





## MISE EN VALEUR DU PETIT BOIS

.....



La commune prenant en compte les enjeux de la transition écologique, souhaite proposer à ses habitants (à ceux qui n'ont pas un jardin suffisamment grand) de pouvoir produire leurs propres légumes. Cette initiative permettra de recréer des liens d'entraide, de partage et de conseils dans un cadre convivial et naturel.

Un questionnaire a donc été adressé, courant avril, aux habitants pour connaître leur avis : suite aux nombreuses réponses favorables, la municipalité a décidé de lancer ce projet.

Les jardins pourraient se situer près de la salle de convivialité, au centre de la commune, facile d'accès à pied, à vélo ou en voiture.

Dans le cadre d'un appel à projet « jardins partagés ou collectifs », lancé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, notre projet a été retenu et une aide financière nous a été attribuée.

La municipalité organisera une réunion en septembre avec les habitants intéressés pour créer soit un groupe de travail, une association ou un collectif (à définir) pour avancer ensemble sur ce projet et rédiger un règlement sur le mode de fonctionnement, l'équipement... et permettre les premières cultures au printemps 2022.

Tous ceux qui sont intéressés sont invités à se faire connaître à la mairie.

# LES JARDINS partagés et collectifs D'YQUELON





*Les nouveaux rendez-vous*

## DU CENTRE-BOURG

### - LE PETIT MARCHÉ -

Le **mardi** de 16h30 à 20h00

- les légumes d'Alexandre GORGUET de La Lucerne d'Outremer
- les poissons et les crustacés de Pierre LE FLOCH (La Marée Granvillaise) de Bréville-sur-mer
- la friterie et les burgers de Patrice MANTELET du Relais du Theil à Saint-Planchers

• • • • •

### - MOULES-FRITES -

#### VENTE À EMPORTER

Le **vendredi** de 17h00 à 20h00

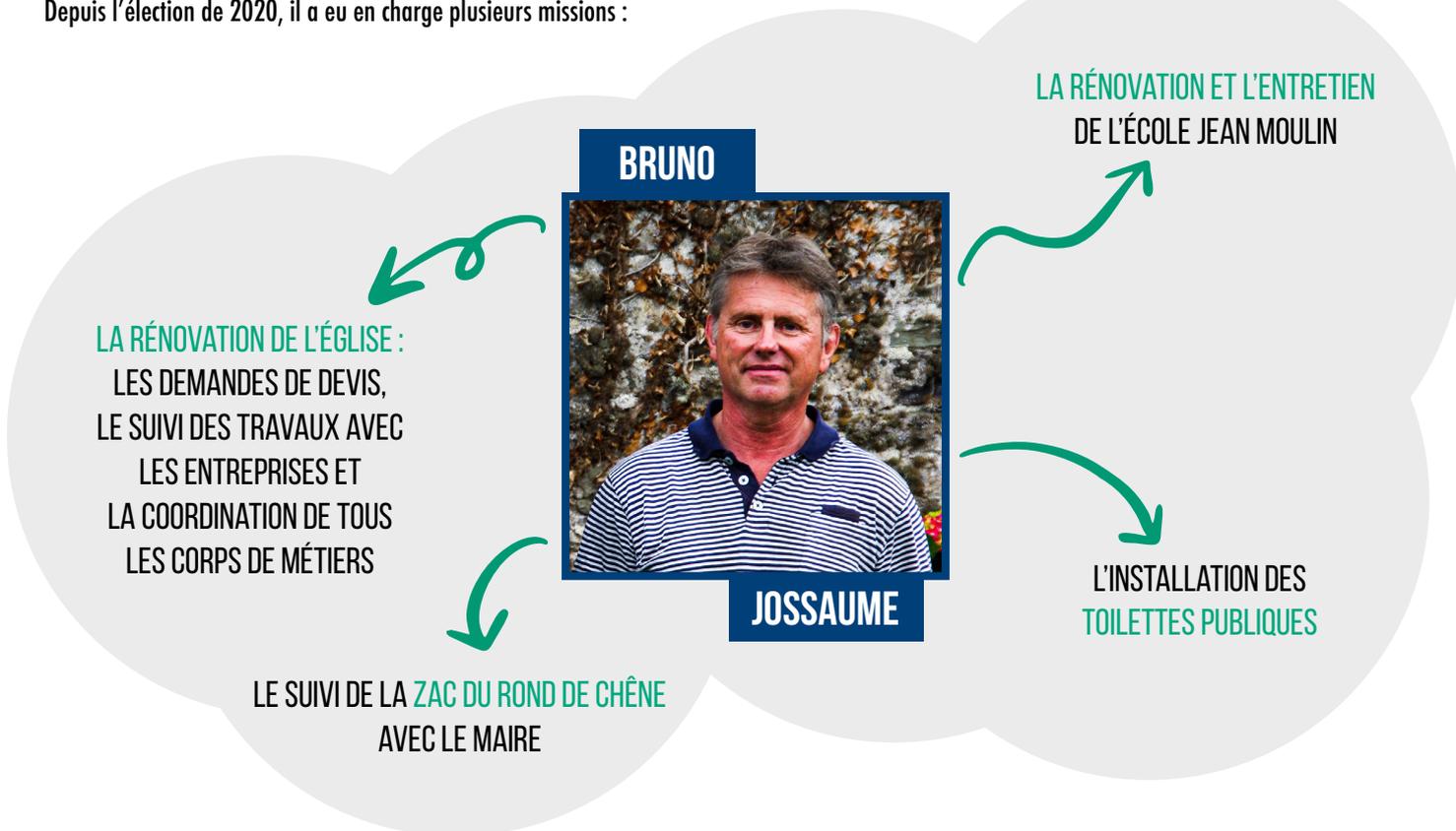
- Le Moule Shop de Quentin LANGLOIS

• • • • •

Et toujours le Camion Pizza du mercredi  
et la Rôtisserie, les premiers et troisièmes dimanches du mois

## TRAVAUX ET URBANISME

Bruno Jossaume, 59 ans, ingénieur et dirigeant de Mécanique Chaudronnerie Service MCS à Donville-les-Bains, est adjoint aux travaux et à l'urbanisme. Il est responsable de l'équipe des agents techniques. Son rôle est notamment de mener à bien tous les dossiers « travaux » de la commune. Depuis l'élection de 2020, il a eu en charge plusieurs missions :



Il a aussi en charge les relations avec l'Atelier du Marais pour travailler à un plan de circulation adapté aux nouveaux modes de mobilité.

Il représente la commune dans différents syndicats :

- le SMAAG (assainissement),
- le SMPGA (eau potable)
- le SDEM (électricité).

Les 3 adjoints et le Maire se réunissent systématiquement une matinée par semaine pour faire un point sur les dossiers en cours et les actions à mener au sein de la commune.

Le suivi de l'Urbanisme  
est assuré par

**PATRICK FERRÉ**  
Conseiller délégué



# Plan de circulation

Depuis le début de l'année 2021, le Conseil municipal travaille sur le plan de circulation de la commune.

L'objectif est de mieux maîtriser les flux routiers, notamment en intégrant la circulation générée par la ZAC du Rond de Chêne, et de créer des voies douces pour circuler à pied et à vélo en toute sécurité. Ce plan servira de guide pour tous les futurs aménagements à entreprendre sur le territoire de la commune.

La commune est assistée par l'Atelier du Marais, bureau d'études spécialisé installé à Fougères et Montmartin-sur-mer.

L'étude va durer au moins **8 mois** environ  
et comporte **3 phases** :

- 1 • Le diagnostic qui comprend notamment 2 réunions de concertation avec la population et les acteurs économiques et associatifs de la commune. Cette phase vient d'être réalisée.
- 2 • La proposition de plusieurs scénarios et ensuite le choix et l'approfondissement du scénario retenu. Cette phase est en actuellement en cours.
- 3 • L'élaboration d'un programme d'actions, qui permettra de hiérarchiser et planifier les différents travaux d'aménagement pour mettre en place le plan de circulation défini. Cette phase fera l'objet d'une réunion de restitution avec la population.



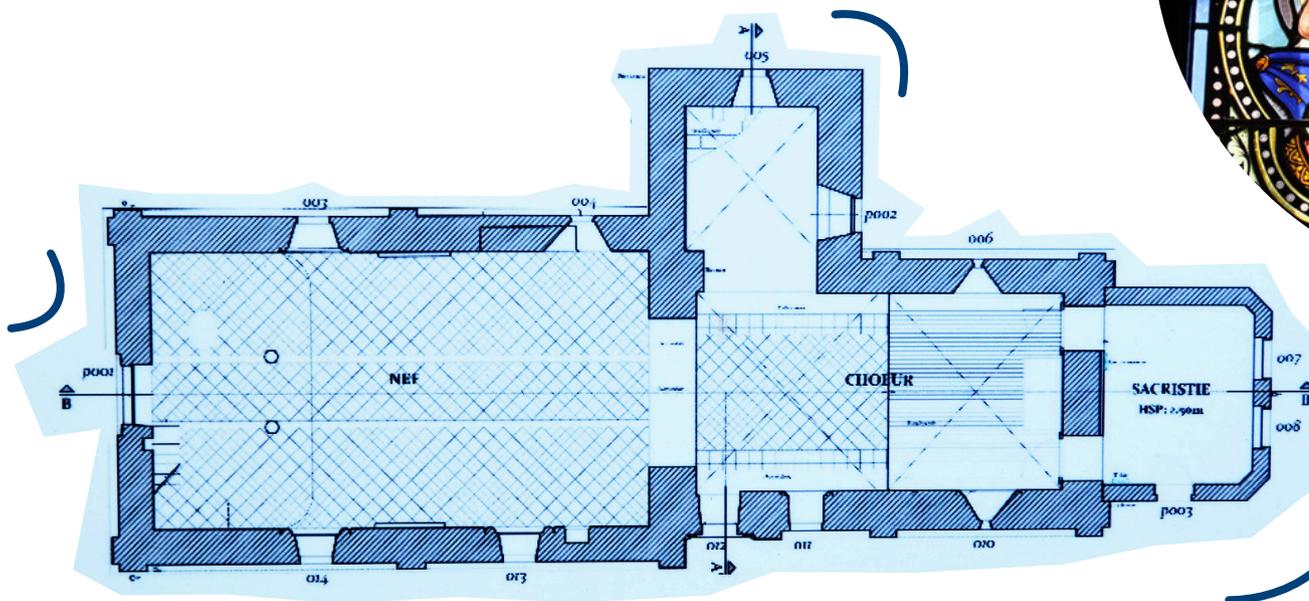
# ÉGLISE

## Saint-Pair d'Yquelon

L'église d'Yquelon est d'architecture romane mais elle a été modifiée au cours des siècles. La nef et le chœur datent de la deuxième moitié du XII<sup>ème</sup> siècle. Le saint patron de l'église est Saint-Pair. Le territoire de la paroisse faisait partie de la baronnie de Saint-Pair, propriété du Mont Saint-Michel depuis 1022. Le seigneur du lieu qui s'appelait Rogerius de Ikelun apposa sa signature en bas de la grande charte de l'Abbaye de la Lucerne en 1162.

En 1885, on découvrit dans le cimetière au nord, une pierre tombale en calcaire datant du XII<sup>ème</sup> siècle. En 1893, cette pierre tombale fut encastrée dans un enfeu présent dans le mur nord de la nef. Il est probable que c'était sa place initiale et qu'elle avait été déplacée et cachée au moment de la Révolution.





## RESTAURATION GÉNÉRALE

Elle a été fortement remaniée à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (1885), notamment les ouvertures dont on voit les traces une fois les enduits enlevés. La tour carrée abritant le clocher a probablement été reconstruite mais sans certitude quant à la date. La sacristie a été ajoutée en 1885.

La municipalité a débuté la rénovation de l'église en 2017 avec notamment la réfection des enduits extérieurs et des vitraux (1<sup>ère</sup> tranche). La 3<sup>ème</sup> tranche de travaux a commencé en

février 2021 et consiste en la rénovation de l'intérieur de l'église : enduits intérieurs, réfection d'une partie du sol au niveau du chœur et de la tour, restauration du maître-autel et du système de chauffage. La mise à nu des murs a relevé la présence de merrule et de coniochlores qui ont nécessité un traitement et le démontage de la tribune ainsi que de l'estrade sous le maître-autel. Par conséquent, cela a eu des répercussions sur le calendrier

et le coût des travaux. Dans ce contexte, une enveloppe supplémentaire a été budgétée, avec la sollicitation du concours de différents organismes. La municipalité est attachée à la préservation du patrimoine d'Yvelon et met tout en oeuvre pour la restauration à l'identique de son église, dans la mesure du possible. Les entreprises retenues sont spécialisées dans la rénovation des monuments historiques.

Des cabines de toilettes publiques automatisées ont été installées sur la place Mary Lefèvre (mairie) et au niveau de la zone de loisirs. Ce choix a été fait dans l'optique d'offrir un confort d'utilisation et une sécurité optimale aux usagers sans nécessité d'entretien coûteux. L'aménagement extérieur de ces sanitaires a été fait par les agents techniques de la commune. Ces toilettes sont constituées d'une cabine accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) à usage pour tous avec un WC automatique en inox et d'un local technique. En extérieur, on trouve 2 urinoirs en inox avec rinçage automatique, un lave main et un distributeur de savon. Elles sont dotées d'un système automatique qui assure le nettoyage et la désinfection de l'installation à chaque passage : chasse d'eau automatique, lavage et séchage de l'assise et nettoyage du sol. Cela permet un usage public dans le respect des règles d'hygiène. Il est recommandé que les enfants soient accompagnés. Une fermeture nocturne de 22h à 6h est programmée.

## TOILETTES



## PUBLIQUES

## LES TRAVAUX

### du Val



Dans le cadre des travaux de sécurisation de la route départementale 971 (rocade autour de Granville), le Département a modifié l'accès et la sortie de la commune par la rue de la Goélette et la rue du Val. En effet, désormais il n'est plus possible de sortir de la commune par le Val. Maintenant il faut emprunter la rue du Moulin de Longueville.

De même, l'accès de la rocade au Val peut se faire uniquement dans le sens Bréville Saint-Pair. Afin de faciliter la circulation et les manoeuvres, notamment du camion de ramassage des ordures ménagères, l'intersection entre la rue de la Goélette et la rue du Moulin de Longueville a été totalement réaménagée, ce qui a occasionné d'importants travaux à la charge du département.

De plus, une voie piétonne va être créée. Elle partira du haut de la rue du Val (à côté de l'ancienne maison du garde-barrière), descendra au niveau de la rocade (RD971) en longeant la voie de chemin de fer pour passer sous le pont de la voie ferrée et remonter vers la rue aux Boeufs et le chemin transversal. Ce passage sera sécurisé.

# AMÉNAGEMENT

Le centre-bourg



# CLÔTURES

Les clôtures nouvelles et les modifications doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux à la mairie.

Beaucoup d'entre nous apprécient le caractère bocager et paysager de la commune. Or, ceci est le résultat d'orientations et d'engagements pris par les différents conseils municipaux depuis plusieurs mandatures, avec l'obligation de planter des haies vives dans les lotissements. Nous tenons, comme la majorité de la population, à conserver cet aspect verdoyant. Aussi, nous veillons particulièrement à ce que les clôtures (faisant l'objet d'une déclaration préalable) restent en harmonie avec le paysage environnant et l'aspect des clôtures voisines comme indiqué dans le PLU.

ROND DE  
ZAC  
CHÊNE

TOUS LES TERRAINS  
SONT RÉSERVÉS !

## FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ

Fin des travaux prévue pour Novembre 2021,  
et installation des résidents envisagée en Janvier 2022





La rentrée aura lieu le jeudi 2 septembre 2021. Les effectifs de l'École Jean Moulin restent stables pour cette nouvelle année scolaire 2021-2022 et les 7 classes permettront une bonne cohésion pédagogique tout en facilitant le respect des gestes barrières.

N'hésitez pas à aller faire une visite virtuelle de l'école, un lien de la vidéo est disponible sur le site de la mairie.

La vie scolaire s'est poursuivie malgré la COVID-19, sans aucune fermeture de classe. Les enseignants et les agents communaux ont su s'adapter à un ensemble de contraintes, afin de rendre cette période agréable auprès des enfants.

Un grand merci à eux !

Plusieurs spectacles de l'Archipel ont eu lieu malgré tout mais les élèves n'ont pas eu le plaisir d'aller au théâtre.

- La petite Taupe à la salle de convivialité d'Yquelon pour les CP, CM1, et CM2
- Petite histoire du potager à l'école pour les TPS, PS et MS
- Globe story dans la salle des fêtes de Longueville pour les CE1 et CE2



Pour la rentrée prochaine, une commission des menus est constituée pour se mettre en conformité avec la loi EGALIM. Cette loi impose, à partir du 1er janvier 2022, que 50% des produits proposés dans les services de restauration collective soient durables avec 20% de produits bio, tout en travaillant avec les circuits courts.





## ... les activités

Tous les élèves ont participé lors de la Semaine Olympique et Paralympique à un challenge : « Tous vers Tokyo ». Tous ont couru et ensemble, ils ont parcouru 913 km. De vrais petits champions, pour rappel l'école est labellisée Génération 2024.

Tous les élèves de l'école ont également pris part à un projet Arts Visuels en réalisant des panneaux avec des expressions du langage courant illustrées, avec pour objectif de créer un lien entre les 2 sites de l'école. 147 panneaux ont pu ainsi être exposés le long de la route. Les habitants ont pu en profiter pour essayer de deviner ces expressions. Toujours côté sport, les classes de CP et CM ont pratiqué le basket encadré par Mathieu FONTAINE du Club de Granville.

Les élèves de CM1/CM2 ont pu faire leur cycle de voile, ainsi que des sorties en vélo jusqu'à l'abbaye de La Lucerne dans le cadre d'un cycle d'apprentissage « Savoir Rouler ». De nombreux parents ont passé l'agrément pour permettre ces sorties.

Les classes de CE1/CE2/ CM1 et CM2 ont bénéficié d'une initiation aux Premiers Secours assurée par Pierre et Lucie de l'Association Sauve qui Peut.

Les CM1 ont visité le canot de la SNSM.





Les travaux se poursuivent, les stores prévus dans toutes les classes ont été posés ainsi que les rideaux de la salle de motricité. Des parois vitrées au niveau de la mezzanine et de l'escalier ont été installées afin de mieux sécuriser l'étage.

Des travaux de peinture ont été effectués dans les toilettes et le couloir de la classe des maternelles, moyennes et grandes sections.

De gros travaux sont encore à réaliser prochainement :

- Le remplacement des portails dans la cour des élémentaires, avec la mise en place d'un visiophone.
- Quelques peintures intérieures
- Le ravalement (réalisation probablement reportée à l'été 2022)



# CALENDRIER SCOLAIRE



Les vacances scolaires seront découpées de la manière suivante :

RENTÉE :

**2 SEPTEMBRE 2021**

VACANCES DE LA TOUSSAINT :

**DU SAMEDI 23 OCTOBRE AU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021**

VACANCES DE NOËL :

**DU SAMEDI 18 DÉCEMBRE 2021 AU LUNDI 3 JANVIER 2022**

VACANCES D'HIVER :

**DU SAMEDI 5 FÉVRIER AU LUNDI 21 FÉVRIER 2022**

VACANCES DE PRINTEMPS :

**DU SAMEDI 9 AVRIL AU LUNDI 25 AVRIL 2022**

FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE :

**JEUDI 7 JUILLET 2022**



COMMÉMORATION  
**8 MAI**



Daniel DOLLEY a reçu la médaille de bronze  
« Jeunesse, Sports et Vie Associative »  
des mains du député Bertrand SORRE.

**ARTS** sous les **CLOCHERS** 

(de gauche à droite)

**PÈRE RÉGIS ROLET, PRÉSIDENT,**  
**LOUIS-MARIE CATTÀ,**  
**PIERRE FERRÉ, TRÉSORIER,**  
**HEIDRUN AUMONT, FONDATRICE,**  
**BARBARA DAUVET, SECRÉTAIRE,**  
**ODETTE NORMAND, SECRÉTAIRE ADJOINTE.**

Du 2 juillet au 19 septembre 2021, l'association Arts sous les Clochers présente des œuvres d'art contemporain au sein des petites églises. 4 artistes, Bruno FREY, Sophie HUTIN, Anne DESHAIES et Louis-Marie CATTÀ pour un parcours 2021 qui reliera l'église Saint-Martin d'Anctoville-sur-Boscq, le Jardin du Prieuré de Genêts, l'église de Saint-Léger (en remplacement de l'église d'Yquelon toujours en rénovation), et l'Abbaye d'Hambye.

Contact : [artsouslesclochers.fr](http://artsouslesclochers.fr)

# ENTRE SCÈNE ET MER



**Comité  
des Fêtes  
Yquelon**

Le Comité des Fêtes d'Yquelon espère vous retrouver début décembre 2021 à l'occasion de la présentation de la nouvelle pièce de théâtre de la troupe « Entre Scène et Mer » : « Faites donc taire ce coq ! », à la salle de convivialité d'Yquelon.



 Vivement la rentrée... et le plaisir de se retrouver !

 **ASSOCIATION  
DES ANCIENS COMBATTANTS**

**PRÉSIDENT**

M. Daniel DOLLEY  
02 33 89 58 03

 **AMICALE YQUELONNAISE  
DU 3<sup>ÈME</sup> ÂGE**

**PRÉSIDENT**

M. Marcel PICOT  
07 77 77 75 54

 **ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES  
DU R.P.I. LONGUEVILLE-YQUELON**

**PRÉSIDENTE**

Mme Alexandra HAVIN  
ape.longueville-yquelon@laposte.net

 **ASSOCIATION DE PROTECTION  
ET DE MISE EN VALEUR DE  
L'ÉGLISE D'YQUELON**

**PRÉSIDENT**

M. Bernard DEBOISLOREY  
mairie.yquelon@wanadoo.fr

 **GYMNASTIQUE VOLONTAIRE  
LES DRÔLES DE DAMES**

**PRÉSIDENTE**

Mme Ginette GUY  
06 16 39 58 73

 **LES 2 FONT LA PAIRE**

**PRÉSIDENT**

M. Samuel LOISON  
mairie.yquelon@wanadoo.fr

 **ARTS SOUS LES CLOCHERS**

**PRÉSIDENT**

Père Régis ROLLET  
arts.clochers@gmail.com

 **LA DÉTENTE  
YQUELONNAISE**

**PRÉSIDENTE**

Mme Pascaline JACOMME  
pjacomme@gmail.com

 **COMITÉ DES FÊTES D'YQUELON**

**PRÉSIDENTE**

Mme Dominique PICHARD  
comitedesfetesyquelon@gmail.com

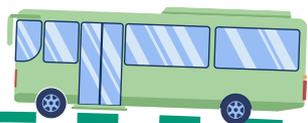
# LISTE DES *associations*

La compétence  
**MOBILITÉ**

Le 25 mars dernier, la Communauté de Communes Granville Terre et Mer a adopté la compétence « mobilité ». Confortée en cela par une délibération unanimement favorable, le 11 mai 2021, du Conseil municipal d'Yquelon. Il s'agit bien d'un enjeu essentiel pour notre bassin de vie, avec les objectifs majeurs de sortir de la dépendance à la voiture et réussir la transition écologique.

L'extension du réseau Néva est désormais à l'étude au niveau de Granville Terre et Mer et le souhait du Conseil municipal d'Yquelon est bien que notre commune soit desservie d'ici la fin de l'année.

Mais l'ambition des « mobilités » ne doit pas se limiter au seul transport collectif de passagers en milieu urbain.

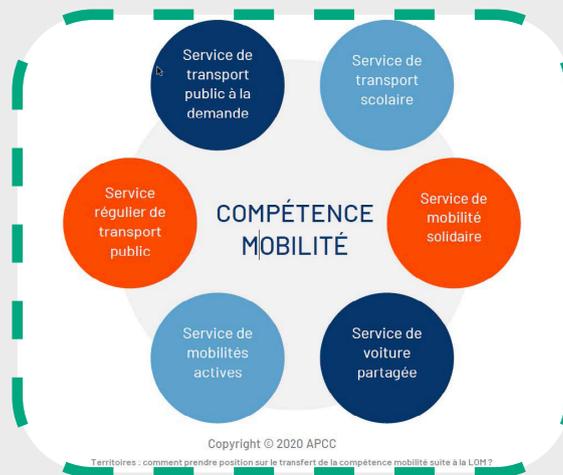


**LES DÉPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE GTM**  
ENQUÊTE MÉNAGES ET DÉPLACEMENT CAEN-METROPOLE 2018

**Quelques chiffres :**

- Plus de 88 % des déplacements réalisés le sont au sein du territoire de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer
- Plus de 4 déplacements par personne et par jour
- La moitié des déplacements sur le territoire fait moins de 3km
- La voiture est majoritairement utilisée (70% des déplacements)
- 3/4 des déplacements pour le travail et les accompagnements se font en voiture ...





Penser la mobilité c'est se doter d'une politique pour

La transition écologique et énergétique- sortir de la dépendance à la voiture, l'autosolisme

L'attractivité du territoire

Favoriser l'accès aux services à la population

L'aménagement du territoire- lutter contre les zones blanches, en zones peu denses

Afin de faciliter l'accès au marché et au centre-ville de Granville le samedi matin, la Communauté de Communes de Granville Terre & Mer met en place une expérimentation de navette en bus Néva, en juillet et août. Cette navette, directe et gratuite, est au départ de la place du 11 novembre 1918 (parking du stade Louis Dior) et rejoint la Fontaine Bedeau.

### EN PRATIQUE

Tous les samedis du 3 juillet au 28 août

De 8h (1<sup>er</sup> départ Place du 11 novembre 1918) à 13h (dernier retour de la Fontaine Bedeau)  
Possibilité d'accueillir des personnes à mobilité réduite et une place réservée UFR (unité fauteuil roulant)

### FACILE D'ACCÈS

Plus besoin de chercher une place de stationnement ! On se gare sur le parking gratuit près du stade Louis Dior et on monte dans la navette !

### RAPIDE

La navette est directe, il n'y a pas d'arrêt intermédiaire.

Départ toutes les 15 mn dans les deux sens.

Durée moyenne de trajet : 8 mn

### ÉCONOMIQUE

La navette est gratuite pour tous les usagers.

À partir du 1er juillet 2021, la Communauté de Communes est la nouvelle Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). Ainsi, l'exploitation de Néva, le réseau de transport en commun de la ville de Granville, est transféré à GTM.

# BOTANIK'ART



## LE FESTIVAL BOTANIK'ART, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le festival allie la sculpture et la nature sous la forme d'un parcours dans les jardins des communes de Donville-les-Bains, Bréville-sur-mer, Longueville et Yquelon, avec la participation de 11 artistes sculpteurs.

Les 26 et 27 juin 2021, la prairie d'Yquelon a accueilli le sculpteur-plasticien Philippe OLIVE, déjà créateur des Causeuses du centre-bourg.







Les 16 et 17 avril 2021, l'Épicerie Sociale a récolté environ 11 tonnes de denrées pour 9 communes du pays Granvillais.

La commune d'Yquelon a contribué au succès de cette opération par l'intermédiaire de Thérèse MESNILDREY, Brigitte DELALANDE et Chantal GRIMAL (photo), toutes les trois membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), avec d'autres bénévoles.



# QUIZ

**LES RÉPONSES**

## NOTE SUR 10 :

si vous n'avez pas la moyenne, il fallait vous promener plus longtemps dans le bourg !

- |  |  |
|--|--|
| 1. Couper la poire en deux (2 points)        | 4. Serrés comme des sardines (2 points)      |
| 2. S'entendre comme chien et chat (2 points) | 5. L'entrée du bourg côté Donville (1 point) |
| 3. Avoir une taille de guêpe (2 points)      | 6. Le Petit Bois (1 point)                   |

TOTAL = 10 POINTS

## MÉDECIN

Dr Emmanuel GERMAIN  
Téléphone : 09 81 64 99 76

## ÉCOLE

Téléphone :  
02 33 90 87 57 (Yquelon)  
02 33 90 80 10 (Longueville)  
Courriel : [ecole.yquelon@wanadoo.fr](mailto:ecole.yquelon@wanadoo.fr)

## RESTAURANT ET GARDERIE SCOLAIRES

Téléphone : 02 33 90 87 60

## ASSISTANTES MATERNELLES

Liste disponible en mairie  
ou sur le site internet

## CRÈCHE FAMILIALE

Renseignements à la Maison  
de la Petite Enfance  
Téléphone : 02 33 69 20 60

## LES DÉCHETS

Les déchets ménagers : le ramassage des ordures ménagères est assuré le jeudi matin par les services de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer. Les nouveaux résidents doivent déposer leur demande de conteneur à la mairie. Les conteneurs doivent être enlevés du domaine public le plus rapidement possible après le passage du véhicule de collecte.

En aucun cas le conteneur ne peut rester en permanence sur le domaine public.

## L'URBANISME

Permis de construire : toute construction d'une superficie supérieure à 20 m<sup>2</sup> (garage, véranda, etc.) doit obligatoirement faire l'objet d'une demande de permis

## VIVRE ENSEMBLE

Les activités bruyantes : elles sont réglementées. Les travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours

Déchèterie : située sur le site de Mallouet à Granville, elle est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h, fermée le jeudi sauf de mai à septembre.

Téléphone : 02 33 91 92 60

Les dépôts sauvages et la loi : Tout dépôt sauvage est considéré comme une infraction et fera l'objet d'une contravention de 120€.

Ne jetez plus vos bouchons de liège nous les récupérons ! Ils seront

de construire. Une déclaration préalable doit être faite pour les constructions dont la surface plancher est inférieure à 20 m<sup>2</sup> (sous réserve d'une construction déjà existante sur

feriés de 10h à 12h.

Allumage de feux : tout allumage de feux pouvant provoquer une nuisance ou une pollution, est interdit sur le territoire de la commune.

Nos amis les chiens sont les bienvenus mais pour la propreté de notre commune, nous demandons à leurs

« recyclés » et utilisés pour la fabrication de matériaux façonnés pour l'éco-habitat. Le produit de la vente de ce liège constitue un fond humanitaire en faveur des personnes handicapées vieillissantes, en partenariat avec les Bouchons du Coeur de Normandie. Sont recyclés aussi tous les instruments d'écritures (stylos bille, feutres, surligneurs, marqueurs, correcteurs, cartouches, stylos plume...). Deux bacs sont mis à disposition à la mairie.

le terrain). Les abris de jardin, la construction ou la modification d'une clôture font également l'objet d'une déclaration préalable en mairie.

propriétaires d'être vigilants et tout animal errant sur la voie publique sera mis en fourrière.

Frelons asiatiques : signaler le nid à la mairie en indiquant vos coordonnées et sa localisation précise. La destruction du nid doit être réalisée par un professionnel.

### BON À SAVOIR

#### LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

- Petit marché, place du Boscq, le mardi de 16h30 à 20h00
- Camion pizza, place du Boscq, le mercredi de 17h30 à 21h00
- Moules-frites, place du Boscq, le vendredi de 17h00 à 20h00
- Rôtisserie, place du Boscq, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> dimanche du mois de 10h00 à 13h00
- Ambulance de la machine à coudre, parking de la mairie, un mercredi sur deux toute la journée



## MAIRIE D'YQUELON



130, rue de la Grange Dîmière - 50400 YQUELON

Tél. 02 33 50 37 34

[mairie.yquelon@wanadoo.fr](mailto:mairie.yquelon@wanadoo.fr)

[www.mairie-yquelon.fr](http://www.mairie-yquelon.fr)



**DU LUNDI AU VENDREDI  
9H30 À 12H00 ET 13H30 À 17H00**



**AU COEUR DU PAYS GRANVILLAIS**

